



# Klimakompatibilität prévoyance.ne

(Caisse de pensions de la fonction publique du canton de Neuchâtel)

## Caractérisation

La Caisse prévoyance.ne a un volume d'investissement total d'environ CHF 4 milliards et se classe environ au 45e rang des caisses de pension en Suisse.

## Politique en matière de durabilité/ESG

La Caisse prévoyance.ne a l'obligation légale (article 50 de la LCPEPub du Canton de Neuchâtel) d'être attentive „au développement durable“.

Par conséquent, elle prend en considération, dans l'article 8 de son règlement sur les placements, „dans la mesure de ses possibilités, ... les valeurs environnementales, sociales et de gouvernance“ (principes ESG).

La Caisse a concrétisé ses principes de l'investissement responsable. Comme moyen d'action principal, elle a choisi la voie de l'engagement actionnarial.

Par l'application des critères de l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR), quelques producteurs d'armes nucléaires, de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions sont exclus.

Dans son rapport de gestion 2019, prévoyance.ne informe que la plupart des gérants „appliquent des critères ESG“ – qui, cependant, ne sont pas expliqués plus en détail – dans leur processus d'investissement ou ont ratifié les Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI).

La Caisse a procédé à une analyse ESG. Elle fournit sur son site Web des informations transparentes sur les résultats. Par une notification à l'Alliance climatique (Octobre 2019), elle précise que 10% des portefeuilles du portefeuille en actions

internationales n'étaient pas conformes aux critères ESG appliqués par le prestataire de services Ethos – notamment en raison de leur exposition à l'armement (2.2%) ainsi qu'au nucléaire et au charbon (3.9%).

En outre, elle informe qu'à l'avenir, à performance et coûts équivalents, elle privilégiera des gestionnaires de placements qui appliquent des critères ESG dans leur processus d'investissement.

---

## Commentaire de l'Alliance Climatique

- La Caisse n'a pas encore annoncé si et comment elle entend intervenir de manière durable et exhaustive dans les décisions prises dans le cadre du processus d'investissement proprement dit.
- Elle devrait décider des mesures concrètes qu'elle veut demander aux gestionnaires d'actifs afin qu'ils appliquent un filtre ESG exhaustif lors de la sélection des entreprises dans le processus d'investissement et/ou procèdent à un rééquilibrage substantiel basé sur les critères ESG.
- Lors de la sélection des fonds, il faudrait avoir à disposition ou obtenir, sur toutes les entreprises investies, des données complètes de rating ESG et d'intensité de CO2 afin de pouvoir faire usage de produits présentant la meilleure durabilité et un profil risque/rendement optimal.

## Situation avril 2020 :

Les faits exposés dans cette fiche des motifs ont été vérifiés par prévoyance.ne .

## Prise en compte des risques climatiques dans le cadre de la politique ESG, respect de l'expertise juridique de NKF

La prise en compte des risques climatiques dans le processus d'investissement fait partie de l'obligation fiduciaire de diligence selon l'expertise juridique du cabinet d'avocats NKF.

La Caisse ne dispose pas d'une stratégie publique pour aborder la question du changement climatique qui a un impact sur sa politique d'investissement.

- L'ASIP, l'association suisse des institutions de prévoyance, recommande dans ses directives de placement (juillet 2018, traduction de l'allemand) : „Les risques ESG et les risques climatiques ... font partie des risques économiques et doivent être analysés en conséquence dans le cadre de la définition de la stratégie d'investissement“.
- Son obligation fiduciaire envers ses assurés impose à la Caisse de définir les mesures qu'elle entend prendre pour contrer ces risques et de les communiquer au public.

### Adhésion à des associations de développement durable

La Caisse est membre de l'ETHOS Engagement Pool Suisse et du nouvel ETHOS Engagement Pool International.

### Engagement effectif pour le climat et exercice du droit de vote à l'étranger (secteurs des énergies fossiles)

En tant que membre de l'ETHOS Engagement Pool International, la Caisse participe depuis juin 2018 au programme d'engagement pluriannuel en cours, qui demande à 8 compagnies d'électricité européennes de se préparer à un avenir pauvre en carbone.

Dans ce contexte, elle a envoyé un signal fort aux gouvernements et aux politiciens de tous les pays en signant le Global Investor Statement to Governments on Climate Change. Plus de 630 investisseurs mondiaux, y compris des investisseurs institutionnels de premier plan, demandent que des mesures efficaces soient prises en temps utile pour mettre en œuvre l'Accord de Paris sur le climat. Cette initiative est poursuivie aujourd'hui dans le cadre de la The Investor Agenda, une alliance mondiale qui vise à prendre le leadership dans les domaines de l'Investment, du Corporate Engagement, de l'Investor Disclosure et de la Policy Advocacy.

Prévoyance.ne est signataire de la Climate Action 100+, des grands investisseurs mondiaux, qui cible les 100 plus grands émetteurs de gaz à effet de serre. Son plan est de “ travailler avec les entreprises dans lesquelles nous investissons pour s'assurer qu'elles minimisent et publient les risques, et qu'elles maximisent les opportunités offertes par le changement climatique et la politique climatique

”

Enfin, elle est devenue signataire de l'Investor Decarbonization Initiative de ShareAction. Cette initiative d'engagement climatique vise à garantir que les entreprises utilisent 100 % d'énergie renouvelable, augmentent leur efficacité énergétique et passent à la mobilité électrique.

L'institution informe de manière transparente sur ces différentes activités du dialogue actionnarial et sur les résultats obtenus.

- Actuellement, les effets d'un dialogue actif (engagement) et de l'exercice de droit de vote avec les entreprises fossiles restent incertains. L'engagement devrait être basé sur des objectifs définis dans le cadre de la gestion des risques et en accord avec la trajectoire de 1,5°C. Une mesure d'impact et une révision périodiques de la stratégie de l'engagement devraient être effectuées, et les résultats en devraient être publiés de manière transparente. Si le modèle du business ne change pas, le désinvestissement est approprié pour des considérations de risque; cela devrait être signalé et publié sous la forme d'un engagement volontaire. En cas d'échec, une sous-pondération progressive de la société fossile dans le portefeuille et/ou des délais de sortie clairs devraient être définis et communiqués de manière transparente.

Aucun droit de vote n'est actuellement exercé dans les entreprises (fossiles) à l'étranger.

- Prévoyance.ne devrait également exercer ses droits de vote d'actionnaire à l'étranger et les publier de manière transparente. Elle pourrait ainsi obtenir un effet de synergie en combinaison avec ses activités d'engagement, en particulier avec les entreprises du secteur fossile.

### Mesure de l'empreinte CO2 ou du risque climatique financier avec analyse de scénarios

Aucune intention n'a été publiée pour déterminer la compatibilité climatique en mesurant l'empreinte CO2 ou les pertes potentielles de valeur du portefeuille par une analyse de scénario.

### Planification de mesures ultérieures de décarbonisation au niveau du portefeuille

Prévoyance.ne n'a pas annoncé d'intention de préparer un concept pour une trajectoire de décarbonisation compatible avec l'Accord de Paris.

- Par conséquent, il manque encore une stratégie de décarbonisation du portefeuille ; un élément central devrait être la sortie des entreprises de combustibles fossiles qui ne sont pas passées à un modèle commercial durable axé sur les énergies renouvelables.



Klima-Allianz  
Schweiz

### Conclusion:

Une stratégie climatique visant à décarboniser le portefeuille et à abandonner les entreprises fossiles qui n'ont pas opté pour un modèle économique durable basé sur les énergies renouvelables fait toujours défaut. En conséquence, prévoyance.ne est encore loin d'être respectueuse du climat.



## **Tendance 2018-2021:**

Évaluation: légèrement mieux

---

Commentaire de l'Alliance Climatique

- prévoyance.ne a pris un départ avec ses nouveaux principes de durabilité et avec l'engagement qu'elle a commencé à déployer, qui inclut également le domaine des combustibles fossiles.
- Une extension de l'approche de la durabilité – comprise comme l'intégration holistique des notations ESG et des données sur l'empreinte carbone dans le processus de sélection des titres – fait toujours défaut.
- En particulier, la Caisse devrait appliquer et surveiller de manière proactive l'intégration effective des critères ESG et des risques financiers liés au climat dans le processus d'investissement par ses gestionnaires d'actifs – ou bien sélectionner des fonds dont il est prouvé qu'ils sont construits selon des critères ESG et de réduction de CO2 de grande portée.



### **Activités politiques**

Janvier 2018 : L' **Interpellation** Martine Docourt Ducommun (PS) „Investissements fossiles – qu'en est-il de prévoyance.ne?“ déposée au Grand Conseil pose des questions concernant la participation de prévoyance.ne à l'**étude climatique de l'OFEV**.

Février 2018 : Dans sa **réponse**, le représentant du gouvernement informe (p. 22) que prévoyance.ne à participé à cette étude et il laisse comprendre que le résultat indique que son portefeuille est proche à la moyenne. Par contre, il annonce que la publication du rapport n'est pas prévue, mais, sur demande, que celle-ci pourrait faire objet d'une discussion dans une prochaine rencontre entre la Commission Prévoyance – „qui permet au parlement de maintenir un lien privilégié avec prévoyance.ne“ – et la direction de la Caisse.

Février 2019 : Le **projet de loi** du groupe socialiste (Martine Docourt Ducommun) demande que la loi **LCPEPub** du Canton de Neuchâtel sur la Caisse devrait être complétée par la disposition que ses activités soient entreprises d'une manière socialement et environnementalement responsable, dans le respect des générations futures, et que toute opération de placement ou d'investissement de la Caisse dans les domaines en lien avec les énergies fossiles ou nucléaire est prohibée dès l'année 2025. De plus, il demande qu'elle publie tous les trois ans un rapport relatif aux risques et à l'évolution des flux financiers liés aux énergies fossiles ou nucléaire qui concernent le placement de fortune.

Mars-Mai 2019 : Le projet de loi est **traité** dans la commission Prévoyance et retiré ensuite par ses auteurs.

Mai 2019 : Une **motion populaire** “ Agissez pour des investissements durables et transparents ! “ signée par 334 citoyens est déposée au Grand Conseil demande un ensemble de mesures drastiques visant à interdire et décourager les investissements dans les énergies fossiles par toutes les institutions dépendant de l'État et à rediriger ces fonds vers des investissements durables. La caisse prévoyance.ne est aussi ciblée. Deuxièmement, les citoyens demandent que des mesures soient mises en place pour assurer la transparence des investissements, ceci afin de garantir un contrôle démocratique sur ces derniers.

Juin 2019 : sur proposition du gouvernement, le Grand Conseil **accepte** cette motion populaire à grande majorité.